

# MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

CHÂTEAU-D'EAU

ANNÉE SCOLAIRE \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

VEUILLEZ REMPLIR TOUTES LES SECTIONS DU FORMULAIRE

et le retourner 5 jours ouvrable, avant le début. La facturation s'ajuste toujours à partir du lundi suivant.

Indiquer la date du début de la modification : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
NOM DE L'ENFANT

\_\_\_\_\_  
PRÉNOM

GARDE PARTAGÉE oui  non  (si oui, remplir un formulaire pour chaque parent et un calendrier)

## GRILLE DE FRÉQUENTATION

RÉGULIER  Deux périodes partielles ou complètes par jour (minimum de trois jours par semaine).

SPORADIQUE  Un élève qui est moins longtemps et moins souvent que le temps minimum pour être considéré comme régulier.

Après le 30 septembre le statut de fréquentation ne change plus, par contre la tarification est ajustée en fonction de la nouvelle réservation.

(COCHEZ LES PÉRIODES RÉSERVÉES)

PÉRIODES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN (6 h 45 À 8 h)					
MATERNELLE (10 h 42 À 11 h 30)					
DÎNER (11 h 30 À 12 h 45)					
FIN DE JOURNÉE (15 h 15 À 17 h 45)					

Heure d'ARRIVÉE PRÉVUE au service de garde \_\_\_\_\_ Heure de DÉPART PRÉVUE du service de garde \_\_\_\_\_

ARRÊT DU SERVICE DE GARDE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU PARENT

\_\_\_\_\_  
DATE

### Réservé à la technicienne

Demande de modification reçue le : \_\_\_\_\_

La demande sera effective à l'ordinateur en date du : \_\_\_\_\_

La facturation a été ajuster en date du : \_\_\_\_\_  Non

Signature de la technicienne : \_\_\_\_\_